

## RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

### RELATIONS AVEC LE CANADA

Le Canada s'est engagé dans une transformation de l'éducation des Premières Nations afin de faciliter le transfert de responsabilités et favoriser le contrôle de l'éducation par les Premières Nations. C'est d'ailleurs dans une perspective de réconciliation qu'en 2017, le gouvernement a créé deux nouveaux ministères afin de faire progresser l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones :

- **Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada**, pour faire progresser les relations de nation à nation, entre la Couronne et les Inuit et de gouvernement à gouvernement, appuyer la vision d'autodétermination des peuples autochtones et diriger le travail du gouvernement du Canada dans le Nord;
- **Services aux Autochtones Canada**, pour améliorer l'accès des Premières Nations, des Inuit et des Métis à des services de qualité, soutenir les peuples autochtones et les habiliter à contrôler la prestation de ces services et à améliorer les conditions socioéconomiques, la qualité de vie et la sécurité dans leurs communautés.

C'est dans cet esprit que les chefs du CEPN réunis en assemblée ont octroyé au CEPN, en avril 2019, le mandat de négocier une entente régionale en matière d'éducation des Premières Nations fondée sur la formule de financement mise au point par le CEPN, en collaboration avec ses communautés, et fondée sur leurs besoins réels, à partir de données tangibles.

Réunis en assemblée le 28 janvier dernier, les chefs du CEPN ont eu l'occasion de rencontrer la sous-ministre déléguée de Services aux Autochtones Canada, M<sup>me</sup> Valerie Gideon, et de lui faire part de certains enjeux. Cette dernière a trouvé écho à ses propos et a confirmé que nous devons parler d'égalité réelle et travailler dans l'intérêt des enfants; c'est d'ailleurs ce qu'elle défend depuis 25 ans. Cela donne le ton pour le début des négociations de l'entente régionale en matière d'éducation.